

UN PROJET ?
LE PARC
VOUS ACCOMPAGNE



PRÊT DE MATÉRIEL

**DISPOSITIF D'AIDE
AUX COMMUNES ET
INTERCOMMUNALITÉS**



PRÊT DE MATÉRIEL

Le soutien aux communes et EPCI proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional ne concerne pas seulement des projets nécessitant un accompagnement technique et financier.

Il peut aussi s'agir de prêt de matériel pour dynamiser la vie locale ou pour une meilleure connaissance des richesses du territoire.

Le prêt de matériel est à titre gratuit après une demande par écrit (modèle Fiche 4).



Prêt sous réserve de la disponibilité. Les dossiers sont étudiés dans l'ordre de leur réception, mieux vaut ne pas trop tarder à faire connaître vos besoins.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale met à votre disposition :

> Des expositions thématiques pour développer votre offre culturelle ou créer un évènement

- La liste des expositions est consultable sur www.parc-opale.fr/agir-parc
- Contact : Accueil du Parc - 03 21 87 90 90 - info@parc-opale.fr

> De la documentation pédagogique sur la nature à destination des enseignants

- Contact : Christophe Morelle - 03 21 11 07 30 - cmorelle@parc-opale.fr

> Des jeux coopératifs à destination des enseignants et animateurs de centres de loisirs

- Contact : Christophe Morelle - 03 21 11 07 30 - cmorelle@parc-opale.fr

> Des jeux anciens en bois d'estaminet pour animer les fêtes locales

- Contact : Patricia Maillet - 03 21 87 90 91 - pat@parc-opale.fr

> Des gobelets réutilisables pour organiser un éco-évènement

- Prêt gratuit jusqu'à 1 000 gobelets. Au-delà de 1 000 gobelets, le lavage des gobelets et le coût du nettoyage seront pris en charge par l'organisateur.
- Contact : Magalie Baron - 03 21 11 07 26 - mbaron@parc-opale.fr

> Des chapiteaux blancs. 3mx3m. Bâches pignons amovibles. Installation par l'organisateur.

- L'organisateur devra se conformer aux règles générales de sécurité et plus particulièrement n'autoriser l'usage que si les conditions météorologiques le permettent.
- Contact : Myldrède Woittiez - 03 21 87 90 93 - mwoittiez@parc-opale.fr

Le prêt de matériel fera l'objet d'une convention entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et l'organisateur.



L'organisateur devra se déplacer à la maison du Parc, à Le West ou à Saint-Martin-lez-Tatinghem, pour l'enlèvement et le retour du matériel.

Toute détérioration du matériel sera facturée à l'organisateur selon le coût réel ou bien celui-ci sera remplacé à l'identique par l'organisateur.